

PROTOCOLE DES CONTROLES D'ALCOOLEMIE

- Les contrôles devront être effectués par un Médecin (Médecin de Ligue ou Départemental dans la mesure du possible , sinon tout Médecin diplômé).
- Les contrôles porteront sur toutes équipes (en totalité ou partielle) , à tous les stades de la compétition et uniquement sur des équipes gagnantes.
- Les contrôles s'effectueront en la présence d'un représentant fédéral (délégué , membre de Comité....).
- Les contrôles se feront de façon aléatoire.
- Les contrôles seront effectués avec un appareil agréé par le Ministère.
- En cas de contrôle positif (seuil de 0,25 sous air) , il sera procédé à un deuxième contrôle 20 minutes plus tard . En cas de nouvelle positivité il sera procédé à l'exclusion du joueur de la compétition . Il n'est pas prévu de sanctions disciplinaires

-